

**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 11 JUIN 2018**

Etaient présents : M. GELY, COMBES, FRETAY, RAMONDENC, ROGE, GAZEL, MARTOREL, PEREZ, PLATET, FERNANDEZ, BURETTE, GARCIA, FAURE.

Etaient excusés : M. ROULETTE (procuration à M. ROGE), MIQUEL (procuration à M. FERNANDEZ).

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 18h00.

Madame GAZEL assure les fonctions de secrétaire de séance.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2018.

1) Acquisitions parcelles :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la proposition faite par Messieurs Gilles, Cédric et Romain LAGUNA, concernant la vente à la commune des parcelles AB n°318, 320, 322, 324, 326, 328, 330 situées en bordure de la rue des Pruniers à Lieuran les Béziers, pour une superficie totale de 134 m<sup>2</sup>. Cette acquisition permettra l'aménagement de trottoirs. Après accord des parties il est proposé d'acquérir la totalité de ces parcelles pour la somme de 4 020.00 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des terrains (parcelles AB n°318, 320, 322, 324, 328, 330) d'une superficie totale de 134m<sup>2</sup>, pour un prix maximum de 4 020.00 €.

2) PAPPH n°2 :

Le SIGAL porte actuellement une étude bilan des pratiques phytosanitaires, horticoles et d'économie de la consommation en eau sur le territoire des communes de la vallée du Libron. L'objectif de cette étude est de limiter au mieux la consommation en eau des espaces urbains, mettre à jour le patrimoine des communes (voiries et espaces verts) et limiter au maximum l'utilisation des pesticides conformément à la loi en trouvant des solutions techniques pour pallier aux impasses techniques actuelles. A l'issue de cette étude, les communes peuvent solliciter des aides auprès de l'agence de l'eau pour l'acquisition de matériel utile à l'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles et à mieux sensibiliser le public. Afin de simplifier les démarches et optimiser cette opération, l'agence de l'eau souhaite instruire une seule demande de subvention, à l'échelle du bassin versant du Libron. De même, il apparaît opportun de réaliser un groupement de commande publique de sorte que la mise en concurrence puisse être optimisée. Le SIGAL étant voué à disparaître, au 31 décembre 2018 et cette opération ne pouvant être engagée qu'à l'horizon 2019, l'EPTB Orb Libron a accepté, le 16 mai 2018, de porter l'opération acquisition de matériel utile à l'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles pour les communes du Libron sous réserve que la totalité de l'autofinancement soit pris en charge par les communes intéressées, dans le cadre d'une convention à intervenir.

Le cabinet ENVILYS chargé par le SIGAL de déterminer les besoins pour la commune, a proposé l'acquisition de matériel et de moyens de communication pour une enveloppe maximale de 17 000,00 € HT (Tranche ferme : un rotofil électrique avec lames réciproques, batterie, tête city-cut et pic-bine pour un montant de 3 000.00 € HT ; 1<sup>ère</sup> tranche conditionnelle : un plan de communication pour un montant de 2 000.00 € HT ; 2<sup>ème</sup> tranche conditionnelle : un désherbeur de chemin pour 12 000.00 € HT)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal valide les préconisations du cabinet ENVILYS pour la commune, pour une enveloppe maximale de 17 000 € HT; Accepte le portage de l'EPTB Orb Libron de l'opération acquisition de matériel utile à l'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles pour le compte de la commune ; S'engage à prendre à sa charge

l'autofinancement de l'opération, dans le cadre d'une convention à intervenir avec l'EPTOB Orb Libron.

3) Achat groupé d'électricité et de gaz :

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Lieuran les Béziers fait déjà partie du groupement de commandes créé en 2015 par Hérault Energies pour ses besoins en matière d'achat d'énergies ;

Il informe également que l'élargissement du périmètre du Groupement à d'autres départements de la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée nécessite d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le conseil municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré de confirmer l'adhésion de la commune de Lieuran les Béziers, au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement jointe en annexe 2 et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ; d'autoriser le coordonnateur et le Syndicat départemental d'énergies dont dépend la commune de Lieuran les Béziers, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison ; D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement ; de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Lieuran les Béziers est partie prenante ; de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Lieuran les Béziers est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

4) Tableau effectif :

Le Centre de Gestion a été saisi pour donner son avis sur la proposition d'avancement de grade de Monsieur Didier FABRE en tant qu'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ; la commission administrative paritaire du CDG 34 se réunissant en octobre statuera à ce moment là.